

Coulot

Nom : *Coulot* Prénoms : *Jean Rémi* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *886*

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *20 octobre 1880* à *Colombier le Jeune*, canton de *Coaraze*, département de *L'Ardèche*, résidant à *Colombier*, canton de *Lamastre*, département de *L'Ardèche*, profession de *cultivateur*

fil de *Jean* et de *Maissonnet Marie Anne*, domiciliés à *Colbac*, canton de *Lamastre*, département de *L'Ardèche*

N° *68* de tirage dans le canton de *Lamastre*

SIGNALLEMENT.

Cheveux *bruns*, sourcils *bruns*
 yeux *bruns*, front *large*
 nez *aiguille*, bouche *normale*
 menton *rosé*, visage *ovale*

Taille : *1 m. 59* cent. Taille reculée : *1 m.* cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (général (1). *3*)
 (militaire (2).)

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal (° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Mis en route et arrivé au Corps le *15* Novembre 1904
 Immatriculé sous le N° *4112* soldat de 2^e classe le dit jour. *Pris en compte dans la disponibilité le 18 septembre 1905*
Certificat de bonne conduite à Colbac

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR DATE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Communes.	États (spécies de pages).	D'ancienneté en R. Ardèche.
<i>11^{er} 1906</i>	<i>Colbac, Rillieux</i>	<i>Bourg</i>	<i>8</i>
<i>6^{er} 1907</i>	<i>Colbac</i>	<i>Bourg</i>	<i>8</i>
<i>11^{er} 1907</i>	<i>Colbac</i>	<i>Bourg</i>	<i>8</i>
<i>11^{er} 1907</i>	<i>Colbac</i>	<i>Bourg</i>	<i>8</i>

Passé dans la réserve de l'armée active le *28 mai 1911*

Passé dans l'armée territoriale le

ÉPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la naissance de son militaire
<i>1^{er} 9^{er} 1904</i>	<i>1^{er} 8^{er} 1904</i>	<i>1^{er} 8^{er} 1904</i>	<i>1^{er} 8^{er} 1904</i>	<i>1900</i>

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l. *61^e Rég^t d'Inf^{an}*
 du *17^{er} Juin* au *14^{er} Juillet 1907*

A accompli une 2^e période d'exercices dans l. _____
 du _____ au _____

Passé dans l'armée territoriale le _____

Libéré du service militaire le _____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve

Dans l'armée active

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active

Indication des corps auxquels les hommes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. *159^e Rég^t d'Inf^{an}*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Rég^t d'Inf^{an} de Juras*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4^{er} décembre 1890.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapier.
 (3) Pour les hommes compris dans la 1^{re} partie de la liste, l'indication à porter est : *Armée*.
 Pour ceux compris dans la 2^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
 Pour ceux compris dans la 3^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministère de la Marine*, (Art. 4 de la loi)